

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2017 À 18 HEURES 30

N° DEL2017_193 : ADOPTION DU SCHÉMA DE MUTUALISATION

L'an deux mille dix sept, le douze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 12 décembre 2017 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Frédéric CABROLIER, Najat DELPEYRAT, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Robert AZAIS, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE

Membres présents non votants : Mesdames, messieurs, Marie-Claire MALROUX, Agnès BRU, Philippe GRANIER

Membres excusés : Mesdames, messieurs, Philippe BONNECARRERE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Patrice BEDIER (pouvoir à Robert AZAIS), Naïma MARENGO (pouvoir à Michel FRANQUES), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Odile LACAZE), Geneviève PEREZ (pouvoir à Enrico SPATARO), Patrick BETEILLE (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Pierre DOAT (pouvoir à Delphine DESHAIES-GALINIE), Eric GUILLAUMIN (pouvoir à Jean-François ROCHEDREUX), Bruno CRUSEL (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Marie-Louise AT (pouvoir à Laurence PUJOL), Louis BARRET (pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 12 DÉCEMBRE 2017

N° DEL2017_193 : ADOPTION DU SCHÉMA DE MUTUALISATION

Pilote : Ressources humaines

Monsieur Dominique SANCHEZ, rapporteur,

La mise en œuvre d'un schéma de mutualisation sur le territoire de l'agglomération albigeoise s'inscrit dans le cadre réglementaire issu de l'article L5211-39-1 du code général des collectivités territoriales :

« Afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ceux des communes membres. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Le projet de schéma prévoit notamment l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et des communes concernées et sur leurs dépenses de fonctionnement. »

Le projet de schéma de mutualisation a été présenté au bureau du 1^{er} décembre 2016.

Comme le prévoient les textes réglementaires, il a été transmis aux communes du territoire pour approbation en début d'année 2017.

Le projet de schéma de mutualisation est un document en deux parties

- Un rapport sur l'état de la mutualisation
- Une proposition de schéma de mutualisation

Rapport sur l'état de la mutualisation :

La communauté d'agglomération et les communes du territoire ont expérimenté une grande variété de modes de mutualisation :

- Transferts de compétences
- Mises à disposition
- Pôles de proximité
- Groupements de commandes
- Plateformes collaboratives et postes mutualisés intercommunaux
- Services communs

Il s'agit d'en faire l'inventaire, et de mesurer les incidences sur les agents ainsi qu'en matière financière

Proposition de schéma de mutualisation

Il s'agit de tracer les lignes directrices de la mutualisation sur le territoire pour la période en cours et les années à venir.

2015-2017 développement des convergences

- Poursuite du déploiement des outils (ciril phase 2, dématérialisation, gestion de la dette, ...)
- Et en matière de ressources humaines (temps de travail, secrétariats mutualisés, diffusion des offres d'emploi)
- Élargissement des périmètres des services communs
- Structuration des pôles de proximité
- Développer la mutualisation

Et les transferts au 1^{er} janvier 2017 : gemapi, tourisme, politique locale du commerce, zones d'activité, aire d'accueil des gens du voyage.

2018-2020

- Transfert de l'eau potable
- Étudier l'incidence d'un éventuel transfert extrascolaire et petite enfance et les modalités de mises à disposition d'asvp
- Développer la mutualisation en matière d'achats (véhicules et engins, et leur entretien ; entretien des espaces verts et terrains de sports) et d'expertise et d'ingénierie (conseil en conception, analyse des besoins, notamment dans les domaines des espaces verts et terrains de sport)
- Création d'une commission mutualisation pour mettre en œuvre, évaluer, actualiser et poursuivre la réflexion relative au schéma de mutualisation.

Le projet de schéma figurant en annexe a été adressé aux 16 communes du territoire afin de recueillir leurs observations et avis. Il est porté à la connaissance des élus du conseil qu'aucune réserve n'a été formulée .

En conséquence, il vous est proposé d'adopter le schéma de mutualisation figurant en annexe à la présente délibération.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-39-1,

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités locales et notamment son article 67,

Vu l'avis du comité technique du 13 décembre 2016,

Vu la saisine des 16 communes de l'Albigeois et les avis formulés sans réserve,

Vu les avis favorables du bureau communautaire en date du 1er décembre 2016 et du 15 novembre 2017

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

ADOpte le schéma de mutualisation de l'agglomération de l'Albigeois.

Envoyé en préfecture le 15/12/2017

Reçu en préfecture le 15/12/2017

Affiché le 15/12/2017

SLOW

ID : 081-248100737-20171212-DEL2017_193-DE

DIT que la présente délibération sera notifiée aux 16 communes membres.

DÉCIDE de reprendre la réflexion commune sur la mutualisation, avec la réunion du groupe de travail mutualisation au mois de janvier 2018.

Pour extrait conforme,
Fait le 12 décembre 2017,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL